



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **31 mai 2021**

Décision n° **CP-2021-0605**

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Charbonnières les Bains - Marcy l'Etoile - Saint Genis les Ollières - Tassin la Demi Lune**

objet : **Espaces naturels sensibles (ENS) - Projet nature du Plateau de Méginand, du Ribes et du Ratier - Etude de mise à jour du plan de gestion 2021 - Convention de subvention entre le Département du Rhône et la Métropole de Lyon**

service : **Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Athanaze

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 12 mai 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 1er juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

**Commission permanente du 31 mai 2021****Décision n° CP-2021-0605**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Charbonnières les Bains - Marcy l'Etoile - Saint Genis les Ollières - Tassin la Demi Lune

objet : **Espaces naturels sensibles (ENS) - Projet nature du Plateau de Méginand, du Ribes et du Ratier - Etude de mise à jour du plan de gestion 2021 - Convention de subvention entre le Département du Rhône et la Métropole de Lyon**

service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 10 mai 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

La Métropole met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé par délibération du Conseil de Communauté urbaine de Lyon n° 2006-3763 du 13 novembre 2006, et du transfert à son profit de la politique départementale des ENS et de ses moyens financiers, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les objectifs et les territoires de projet définis par la politique des projets nature et celle des ENS sont similaires.

La Métropole a également acquis, par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), une nouvelle compétence en matière d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, lui donnant un rôle dans la gestion du réseau des projets nature ENS et induisant la dissolution, par décisions préfectorales, de 4 syndicats intercommunaux gestionnaires de sites en 2015 et 2016.

**II - Objet de la subvention**

Bien que cette compétence soit désormais attribuée à la Métropole, la volonté communale et métropolitaine est de conserver une gestion de proximité. Les projets nature ENS sont, par conséquent, portés désormais par les communes volontaires avec l'appui de la Métropole. Les actions sont définies et suivies par un comité de pilotage comprenant des représentants de chaque commune, membre du projet, et de la Métropole.

Pour au moins l'un des territoires concernés, celui du Plateau de Méginand, le Département du Rhône reste un partenaire financier et coordinateur. En effet, l'ENS des Vallons du Ribes, Ratier, du Charbonnière et du plateau de Méginand concerne également les communes de Grézieu la Varenne et Sainte Consorce, situées hors du territoire de la Métropole.

Parallèlement à ce programme d'action annuel, chaque ENS dispose d'un plan de gestion définissant les actions à mener dans le cadre de cette politique pour une durée de 5 ans en moyenne. Celui du projet nature de Méginand étant arrivé à son terme en 2014, il apparaît important de pouvoir le mettre à jour, afin de proposer un nouveau programme d'actions pour les 5 années à venir, à compter de 2022.

Pour y parvenir, la Métropole dispose d'un marché Faune, Flore, Habitats permettant d'établir un nouveau plan de gestion pour chaque ENS selon les besoins. Depuis 2015, chaque année ce sont 2 à 3 ENS qui ont pu bénéficier de ce dispositif. Il en est de même pour celui de Méginand, le travail ayant débuté en début d'année 2021.

La démarche est portée par la Métropole, et associe les communes du périmètre d'étude, à savoir Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Charbonnières les Bains et Marcy l'Etoile. Le pilotage de cette étude est organisé par la Métropole. La définition des objectifs du futur plan de gestion et les décisions stratégiques seront débattus de manière collégiale dans différentes instances de pilotage élargies aux partenaires.

Le périmètre d'étude de ce futur plan de gestion étant identique au précédent, il concerne donc 2 communes situées en dehors du territoire de la Métropole.

C'est la raison pour laquelle le Département du Rhône, sollicité par courrier du 10 février 2021, a accepté de participer financièrement à la mise à jour du plan de gestion concernant le projet nature du plateau de Ménégnand pour la période 2022-2027.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver la convention à passer avec le Département du Rhône pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 818 € TTC au profit de la Métropole, dans le cadre de l'étude de mise à jour du plan de gestion du projet nature du plateau de Ménégnand ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** la convention à passer avec le Département du Rhône pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 818 € au profit de la Métropole dans le cadre de l'étude de mise à jour du plan de gestion du projet nature du Plateau de Ménégnand.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**3° - La recette** de fonctionnement en résultant, soit 7 818 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 74 - opération n° 0P27O7173.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2021.**